



La presse togolaise entre avancées, stagnations et régressions...

La presse togolaise a certes réalisé ces dernières années, des avancées mais aussi des stagnations et d'inquiétantes régressions. C'est ce qui ressort de l'analyse croisée de trois rapports du Baromètre des médias africains pour ce qui concerne le Togo entre 2010 et 2017.

L'édition 2017 du Baromètre de médias africains publié ce mercredi 14 février à Lomé renseigne qu'au nombre des avancées de la presse togolaise, il est à noter la mise en place de la loi de 2016 sur l'accès à l'information et à la documentation publique de même que la multiplicité des ressources d'information avec l'apparition de nouveaux médias notamment en ligne.

Cependant, précise le rapport, les médias togolais sont restés peu viables économiquement et ils sont politisés dans la grande majorité. « *Le marché de la publicité est très étroit au Togo. Dans le privé, ce sont les entreprises de télécommunications qui sont les principaux annonceurs. Quant au Gouvernement, il a tendance à placer ses annonces dans les médias qui ne lui sont pas hostiles* », indique le rapport qui ajoute : « *Les journalistes togolais sont mal rémunérés. En fait, on ne peut pas parler de salaire (...)* ».

En ce qui concerne les régressions, le rapport souligne la dégradation de la liberté d'expression et surtout le non respect des normes professionnelles par les acteurs des médias eux-mêmes.

« Les publications écrites d'Etat souffrent de l'ingérence des pouvoirs publics. Cette ingérence se fait souvent par l'intermédiaire de haut fonctionnaires zélés », peut-on lire dans le document réalisé avec l'appui de la fondation Friedrich Ebert Stiftung (FES).

« Ces points de stagnation et de régression ne doivent pas constituer une source de découragement, mais au contraire, une motivation supplémentaire pour s'engager résolument dans la voie de la recherche de réponses efficaces à ces défis », recommande Dr. Rudolf Traub, représentant résident de la fondation Friedrich Ebert Stiftung au Togo.

Le Baromètre des médias africains (BMA) est une description approfondie et une évaluation de l'environnement médiatique sur le continent. Le BMA est en fait, un exercice d'auto-évaluation effectué par des africains. Les analyses permettent d'évaluer l'environnement des médias d'un pays et servent également d'instrument de lobbying pour des réformes dans le secteur des médias.

David SOKLOU



Lancement d'un concours sur le journalisme d'impact au Togo

Inciter les journalistes togolais à plus de professionnalisme et au respect de toutes les normes qu'exige l'exercice de leur métier, telle est l'idée principale du concours dénommé « Lauriers du Journalism d'Impact au Togo » officiellement lancé ce mardi à Lomé. C'est une initiative de quatre représentations diplomatiques à savoir l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, la Délégation de l'Union Européenne, et les Ambassades de France et d'Allemagne au Togo.

La cérémonie de lancement du concours a connu la présence du Ministre en charge de la communication Guy Madjé Lorenzo, des Ambassadeurs de France Marc Vizy, des USA David Gilmour, d'Allemagne Christoph Sander, et de l'Union Européenne au Togo, Mme Cristina MARTINS BARREIRA.

Les « Lauriers du Journalism d'Impact au Togo » visent en effet selon les organisateurs à « promouvoir et encourager la pratique du journalisme indépendant et professionnel sur le territoire togolais, basé sur des recherches approfondies, et le respect des lois, codes, règles de déontologie et d'éthique de la profession ».

Il s'agit d'un concours annuel qui est ouvert à tous les journalistes de nationalité togolaise, exerçant la profession depuis au moins deux années à la date de soumission de la candidature, résidant sur le territoire national, et sans discrimination sexuelle, religieuse ou régionale.

Aussi, les participants au concours doivent-ils jouir d'une bonne moralité, et être âgé d'au moins 18 ans au moment de la soumission de candidature, et travailler dans un organe de presse légalement constitué et à parution régulière depuis au

moins une année.

« Nous avons lancé ce concours pour promouvoir le professionnalisme et le journalisme responsable ici au Togo. Notre souhait est de renforcer la qualité du journalisme », a indiqué l'Ambassadeur des USA, David Gilmour.

Les productions à soumettre au concours doivent avoir été publiées ou diffusées pour la première fois entre le 1er février 2017 et le 1er février 2018 et doivent porter sur des thèmes relatifs aux questions de développement et de réduction de la pauvreté, à la bonne gouvernance financière, à la santé/éducation, à la protection de l'environnement, à la démocratie et l'état de droit.

Les candidatures sont soumises dans les catégories « Presse Ecrite & Presse en Ligne », « Radiodiffusion », et « Télévision » entre le 10 février et le 10 mars 2018 sur le lien <http://lji-togo.com>. Les lauréats qui seront retenus à l'issue du travail du jury bénéficieront de divers prix notamment des voyages professionnels aux Etats-Unis ou en Europe, du matériel de travail et autres certificats de mérite.

Cette initiative est saluée par le Gouvernement par le biais du Ministère en charge de la communication et les organisations professionnelles de presse au Togo.

David S.



Willibronde TELOU élu nouveau président de la HAAC

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de Communication (HAAC) a désormais un nouveau président. Il s'agit de Willibronde Pitalounani Télou. Il a été élu ce jeudi (huit voix contre une) par les membres de l'institution au cours d'une séance plénière extraordinaire en présence d'un Huissier de justice en personne de Me Bruno Paraïso.

Willibronde Télou avait été nommé par décret le 19 décembre dernier pour compléter l'effectif des membres de la HAAC entre temps réduit à huit (8) à la suite de la disparition de son ancien président Pitang Tchalla.

Le désormais patron de l'instance de régulation des médias au Togo a prêté serment le vendredi 29 décembre 2017 devant la Cour Suprême du Togo avant d'intégrer cette institution de la République.

Il faut préciser qu'avant sa nomination, Willibronde TELOU était le Directeur général de Radio Lomé. Diplômé de l'Ecole de Journalisme du Cameroun, cet ancien journaliste-présentateur puis rédacteur en chef à la Télévision togolaise, a eu à apporter son expertise dans le domaine de la communication à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) du Togo et de la Guinée. Il avait également servi dans certaines institutions internationales notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) et le Conseil International des Radios et Télévisions d'Expression Française (CIRTEF).

La Rédaction



Le RéMEDD-Togo s'engage pour l'atteinte des ODD

Accompagner les secteurs public et privé dans la réalisation des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) au Togo et dans le monde, c'est à ce souci que répond la création du Réseau des Médias Engagés pour le Développement Durable au Togo (RéMEDD-Togo) dont les activités ont été officiellement lancées ce mardi 09 janvier à Lomé au cours d'une cérémonie présidée par le vice-président de la HAAC, M. Octave Olympio.

Le RéMEDD-Togo a en effet pour but de contribuer à réduire la pauvreté sous toutes ses formes et à améliorer les conditions de vie socioéconomique des communautés dans une approche de développement humain durable et participatif. Initiative de l'Entreprise Sociale de marché Commun (ESMC), le Réseau qui regroupe plus de 200 médias répartis sur l'ensemble du territoire national, a pour domaine d'intervention, la lutte contre la pauvreté, la santé, le genre, l'environnement et l'éducation entre autres, suivant les cibles et indicateurs des ODD.

« Le réseau n'est là que pour accompagner, sensibiliser, éduquer et informer la population sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). Vous n'êtes pas sans savoir que le Togo est un pays pilote dans la mise en œuvre des ODD et à ce sujet, nous ne devons pas faillir à notre responsabilité

sociale d'accompagner les secteurs public et privé qui s'engagent dans le développement durable », a expliqué Isidore Sassou Akollor, président du RÉMEDD-Togo.

Le vice-président de la HAAC de même que les responsables des autres organisations professionnelles de presse ont salué cette initiative et encouragé le réseau à être actif et professionnel dans toutes ses activités.

Porté sur les fonts baptismaux le 28 avril 2017 à Lomé, le RÉMEDD regroupe des médias engagés à accompagner les secteurs public et privé dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 au Togo, l'un des pays pilote dans ce nouveau programme de développement.

Les ODD sont 17 objectifs mondiaux que les États se sont engagés à atteindre d'ici 2030. Ces objectifs portent sur divers domaines allant de la protection de la planète à l'édification d'un monde plus pacifique, en passant par la garantie donnée à tous, de pouvoir vivre en sécurité et dans la dignité.

Voici la composition du bureau exécutif du RÉMEDD –Togo :

Président : *Akollor*
Sassou Atialo

Vice-président : *Bamazé*
Pawmondom

Secrétaire Général : *Djobo Tétéreou*
Sama

Secrétaire Général adjoint : *Arouna Bouraïma Issaka*

Trésorier général : *Aboflan Marc*

Trésorier général adjoint : *Memede Ambroisine*

1^{er} Conseiller : *Assah*

Franck Ayawo

2nd Conseiller
Komlan

: Affognon

David



Togo/ Willibronde TELOU désormais membre de la HAAC

L'effectif des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de Communication (HAAC) est désormais au complet. Nommé par décret le 19 décembre dernier pour compléter l'effectif des membres de cette institution de la République réduit à huit (8) à la suite de la disparition de son président Pitang Tchalla, Willibronde Pitalounani Télou a prêté serment ce vendredi 29 décembre 2017 devant la Cour Suprême du Togo.

La main droite levée face à la Cour Suprême, Willibronde Pitalounani Télou a « juré solennellement de bien et fidèlement remplir ses fonctions de membre de la HAAC en toute indépendance et impartialité de façon digne et loyale et de garder le secret des délibérations ».

Le désormais ex-directeur de Radio Lomé intègre ainsi le

collège des membres de cette institution chargée de la régulation des médias au Togo.

« Honorable membre que vous êtes devenus aujourd'hui, monsieur Télou, vous contribuerez, de part votre expertise, ensemble avec vos collègues à garantir et à assurer la liberté et la protection de la presse et des autres moyens de communication de masse dans le respect des principes », a indiqué à l'endroit de l'impétrant, le président de la Chambre judiciaire de la Cour Suprême, M. Agbenyo Koffi Bassa.

L'effectif des membres désormais au complet, le collège devra se réunir en séance plénière dans les prochains jours pour procéder à l'élection du président de la HAAC.

Willibronde TELOU est diplômé de l'Ecole de Journalisme du Cameroun. Ancien journaliste-présentateur puis rédacteur en chef à la Télévision togolaise, il a eu à apporter son expertise dans le domaine de la communication à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) du Togo et de la Guinée. Les compétences de cet Officier de l'Ordre National du Mérite ont été également sollicitées par l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) et par le Conseil International des Radios et Télévisions d'Expression Française (CIRTEF).

Il faut préciser que la cérémonie de prestation de serment s'est déroulée en présence des honorables membres de l'instance de régulation, des présidents de certaines institutions de la République et diverses autres personnalités notamment du monde des médias.

David S.



Togo/ De la responsabilité du journaliste en période de crise

Le Togo traverse une crise sociopolitique depuis quelques temps, une situation essentiellement marquée par de multiples manifestations publiques aussi bien du pouvoir que de l'opposition. Du coup, les médias sont très sollicités en ces moments par les politiques pour dérouler leur plan de communication, tant chacun essaie de faire passer sa thèse et tirer le drap de son côté. C'est justement à ce niveau que les Hommes de médias doivent davantage faire plus attention et preuve de responsabilité afin de bien se situer par rapport au débat politique qui ne cesse de diviser la classe politique togolaise.

Les contours du journalisme responsable en ces moments de crise posent forcément la problématique de la responsabilité des médias. Le sujet préoccupe d'ailleurs les organisations professionnelles de presse. C'est le cas par exemple du Conseil Togolais des Editeurs de Presse Privée (CTEP) qui à travers une rencontre d'échange tenue la semaine dernière à Lomé, a essayé de lancer un signal à l'endroit de tous les journalistes togolais en termes de responsabilité.

« Aujourd'hui plus qu'hier et plus que jamais, nous avons besoin d'insister sur la nécessité de jouer un rôle de médiateur dans notre pays pour éviter de tomber dans le piège

des politiciens qui auront beau jeu de nous traiter en fin de compte de pyromanes. Il s'agit de sortir de l'environnement politique qui prévaut actuellement pour réaffirmer notre identité », a expliqué Lucien Messan Djossou, président du CTEP.

« Nous avons besoin de réfléchir sur notre pays pour garder notre place sur l'échiquier national et nous permettre de briller de notre propre lumière », a-t-il ajouté.

Des échanges au cours de cette rencontre du donner et de recevoir, il ressort qu'en période de crise notamment sociopolitique comme c'est le cas actuellement, il est du devoir du journaliste de traiter les informations en toute objectivité, même si les médias ont le droit d'avoir leur opinion. Aussi, la transparence et l'esprit du journalisme exigent l'exactitude, l'équilibre, et la neutralité .

« En tout état de cause, le journaliste se doit de mesurer avec responsabilité l'impact que pourraient avoir sur le public, ses paroles, ses images, ses écrits même s'il s'agit d'éléments qu'il relaie objectivement. Faire preuve de retenue devient une valeur à cultiver en plus d'une forte dose de déontologie », a indiqué Koessan Yovodévi, l'un des communicateurs.

« Si les écrits peuvent provoquer de graves violences dans le pays, mettre en péril l'unité nationale, créer des entorses à la sûreté de l'Etat, à la sécurité nationale, les médias doivent s'abstenir même si les informations détenues sont vraies. Le journaliste va donc tenter de concilier réalisme et idéalisme en optant pour la diffusion de l'information citoyenne», a-t-il ajouté avant d'aboutir à la conclusion selon laquelle, « le rôle social des médias doit amener ces derniers à rechercher la paix, la concorde, l'harmonie de la société dans laquelle ils vivent ».

David SOKLOU



Togo/ Des journalistes outillés sur les ODD et changements climatiques

Une quarantaine de journalistes togolais ont été entretenus ce jeudi à l'Institut français de Lomé sur les questions relatives aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et les changements climatiques. C'est une initiative de l'Alliance des Médias pour l'Eau et l'Assainissement (AMEA) en collaboration avec le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Togo.

L'objectif de cette rencontre d'échanges est de permettre aux Hommes de médias de mieux maîtriser les questions de développement durable afin qu'ils puissent contribuer à l'atteinte des ODD.

Selon François Koami AMEGNIGNON, président de l'AMEA, il s'agit d'un projet dénommé MEDIA COP qui pour le compte de cette année, met un accent particulier sur les ODD et les changements climatiques.

Les consultants-formateurs ont mis l'accent sur l'ODD 13 qui recommande à tous les pays de « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ». Ils ont insisté sur la nécessité de

l'intégration des questions relatives aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et autres planifications nationales en matière de développement.

« Les changements climatiques constituent un enjeu crucial pour le développement durable. Tous les pays du monde sont témoins des graves répercussions des changements climatiques. Les bouleversements du système climatique menacent les conditions d'existence de groupes entiers de population dans plusieurs régions du monde », a fait savoir Joseph Yaovi KOGBE, l'un des formateurs.

Les journalistes ont été invités à s'intéresser davantage dans leurs productions aux questions environnementales et de développement durable en collaboration avec les spécialistes du domaine. Ce qui permettra aux uns et autres de jouer leur partition en matière de réduction des effets néfastes liés aux changements climatiques.

« Il n'est pas utile de produire des articles sur le changement climatique juste pour plaire. Il faut impacter par le contenu de l'information et la pertinence du sujet traité. Il faut mettre l'humain au centre du sujet », a recommandé Franck ASSAH, l'un des communicateurs.

David



Décès de Pitang Tchalla : Faure Gnassingbé salue « un homme de devoir et de grandes qualités »

Le Chef de l'État s'est exprimé mardi à la suite du décès du président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), Pitang Tchalla.

« J'ai appris avec beaucoup de tristesse, le décès de M. Pitang Tchalla, Président de la HAAC, un homme de devoir et de grandes qualités », écrit Faure Gnassingbé sur son compte twitter. Il a, au nom du peuple togolais et en son nom propre, présenté ses condoléances à la famille de l'illustre disparu.

Pour rappel, Pitang Tchalla a tiré sa révérence ce mardi matin à la suite d'un bref malaise, selon nos informations. Il avait pris fonction en Juin 2016 à la tête de l'institution de régulation des médias au Togo.

David



Togo/ Décès de Pitang TCHALLA, Président de la HAAC

C'est une surprenante information qui fait le tour des médias depuis ce matin. Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), Pitang Tchalla est décédé ce mardi matin à la suite d'un bref malaise, selon les informations parvenues à notre rédaction et confirmées par des responsables de l'institution.

Pour l'heure, nous ne savons pas plus sur les réelles circonstances du décès de l'ancien ministre de la communication porté depuis juin 2016, à la tête de l'instance de régulation des médias par le Chef de l'État Faure Gnassingbé.

Il faut rappeler que Pitang Tchalla avait succédé à la tête de la HAAC, à Kokou Tozoun qui était également décédé à la suite d'une maladie quelques mois avant la fin de son mandat.

La Rédaction



Vers une réglementation du

secteur de la presse en ligne au Togo

Jusqu'à ce jour, la presse en ligne n'est soumise à aucune réglementation au Togo. Une lacune que la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) s'est engagée à corriger. Les membres de l'instance de régulation des médias au Togo ont dans ce cadre échangé ce mardi à Lomé avec les acteurs de la presse en ligne afin d'étudier les règles minimales d'organisation de ces « nouveaux médias ».

Les échanges ont essentiellement porté sur les nouvelles dispositions juridiques relatives à la presse en ligne qui seront intégrées dans le code de la presse en cours de relecture.

« Il s'agit d'échanger avec les responsables de la presse en ligne sur les modalités qui vont être pris en compte et sur la base desquelles nous allons accorder des récépissés ou des autorisations de création de presse en ligne », a indiqué Badjibassa Babaka, président du comité technique Multimédias et délivrance de la carte de presse à la HAAC.

« Nous avons essentiellement voulu formaliser un certain nombre de dispositions qui nous permettent aujourd'hui de prendre en compte les médias en ligne dans le travail que nous faisons au niveau de la HAAC », a-t-il ajouté.

Au titre de l'article 34 du texte relatif aux organes de presse en ligne (lequel texte sera intégré dans le nouveau code), *« on entend par organe de presse en ligne ou presse en ligne, tout service de communication au public utilisant le mode écrit ou audiovisuel avec internet comme support principal, édité à titre professionnel par une personne physique ou morale qui a la maîtrise éditoriale de son contenu ».*

« Ne peuvent être reconnus comme organes de presse en ligne les blogs, les réseaux sociaux notamment facebook, whatsapp, twitter. Sont aussi concernés, les services d'information et de communication au public en ligne dont l'objet principal est la diffusion de messages publicitaires ou d'annonces, sous quelque forme que ce soit », précise l'article 35.

Le texte dispose également qu' « à leur création, les organes de presse en ligne doivent être déclarés auprès de la Haute Autorité qui est tenue de délivrer un récépissé de déclaration » (art. 39).

David